

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 58 en date du 8 Septembre 2026
portant attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale des
Sapeurs Pompiers d'Auzances

Nombre de membres	15
Présents	14
Représentés	1
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Août 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE, Mickaël NORE.

Absents / Excusés : Serge DESBOUDARD

Pouvoirs : Serge DESBOUDARD à Jean-Pascal HELION

Secrétaire de séance : Caroline LE CORRE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Auzances pour contribuer à l'installation d'un mât avec drapeau pour identification du centre de secours, l'acquisition de mobilier et l'achat de matériaux pour la création d'une mezzanine afin de garantir un cadre fonctionnel, accueillant et de valoriser la caserne. Cet investissement représente une dépense globale de 3 000, 00 € et une subvention exceptionnelle est sollicitée auprès de la commune d'Auzances. Ce point a été présenté lors du précédent Conseil Municipal et il a été décidé de le reporter car l'association n'avait pas fourni son budget prévisionnel.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2026 fourni qui fait état d'un montant global de dépenses prévisionnel de 28 500, 00 € et d'un montant global de recettes prévisionnel de 24 755, 00 €. Ce budget comprend l'investissement précité ; la somme de 3 745, 00 € est nécessaire pour l'équilibrer.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions octroyées à cette association les années précédentes : 500 € en 2020, 500 € en 2022 et 500 € en 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500, 00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Auzances, pour l'année 2026.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 8 Septembre 2026
Le Maire,
Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260908-2026-58-DE
Date de télétransmission : 14/09/2026
Date de réception préfecture : 14/09/2026